

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1 octobre 2020

DCM N° 20-10-01-12

Objet : Organisation du festival Canap'.

Rapporteur: M. TAHRI

La Ville de Metz soutient et accompagne les jeunes messins porteurs d'initiatives et les actions visant à les valoriser. A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association CRI-BIJ pour l'organisation de la cinquième édition du festival Canap'.

Accompagnée par la Ville de Metz, l'association pilote l'organisation de la manifestation qui se déroulera le samedi 24 octobre 2020 à la Maison des Association de la rue du Coëtlosquet.

A l'instar des éditions précédentes, cette manifestation poursuit un double objectif : promouvoir et valoriser les initiatives et les engagements sous toutes les formes des jeunes messins et mosellans de 11 à 30 ans, dans tous les domaines : social, culturel, sportif, éducatif, environnemental, économique... Et faire connaître l'ensemble des dispositifs à destination des jeunes publics portés par les partenaires institutionnels, associatifs et économiques du territoire. La conception, la programmation et la mise en œuvre sont assurées par et pour les jeunes. Ils ont cette année, dans un contexte de crise sanitaire, décidé de mettre l'accent sur la solidarité et le partage en s'appuyant sur le brassage culturel inspiré des différentes régions du monde.

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 65 000 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 8 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU la Charte pour le soutien et l'accompagnement à l'initiative et à l'engagement des jeunes en Moselle,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'encourager, soutenir et accompagner les initiatives, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de **8 000 €** à l'association CRI-BIJ au titre de l'organisation de la cinquième édition du festival Canap'.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à 8 000 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 48 Absents : 7 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ